

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 18 février 2008 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3 (absente)
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 18 février 2008

Point 1)

08-02X-090 Ouverture de l'assemblée

Point 2)

08-02X-091 Adoption de l'ordre du jour du 18 février 2008

Point 3)

08-02X-092 Abonnement à l'Association forestière

Point 4)

08-02X-093 Demande d'indemnisation pour la perte d'un véhicule – Inter F-2674 1988

Point 5)

08-02X-094 Factures de Mailhot Excavation, ajustement du contrat de déneigement

Point 6)

08-02X-095 Nomination du Directeur du Service de prévention des incendies

Point 7)

08-02X-096 Subvention aux organismes

Point 8)

08-02X-097 Autorisation d'un emprunt temporaire pour le règlement 708-07 relatif aux travaux de drainage, d'empierrement et de pavage d'un tronçon de la rue Bocage dans le domaine Patenaude.

Point 9)

08-02X-098 Modification de la résolution 08-01X-052
Mandat au Directeur des Services techniques pour procéder à des appels d'offres afin d'aller en soumission pour la préparation des plans et devis concernant l'amélioration de son système de captage du puits Hélène et de la distribution d'eau potable.

Point 10)

08-02X-099 Salon Chalets et Maisons de Campagne

Point 11)

08-02X-100 Demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs – Construction de conduites d'aqueduc, de canalisation, d'égout domestique et de fondation de rue sur la rue Du Lac Lemenn, la route 125, la rue Drouin, la 4^e avenue, la 3^e avenue, la 2^e avenue, la 1^{ère} avenue, la rue Dufour et la rue De L'Étang, municipalité de Sainte-Julienne. (dossier LBJA : M7684-01).

Point 12)

Période de questions

Point 13)

08-02X-101 Levée de l'assemblée extraordinaire du 18 février 2008



Point 1)

08-02R-090 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

08-02X-091 Adoption de l'ordre du jour du 18 février 2008

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Stéphane Breault, district 2
Et résolu
(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 février 2008 est par la présente adopté.
ADOPTÉE

Point 3)

08-02X-092 **Abonnement à l'Association forestière**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est intéressée par les enjeux liés à l'ensemble des ressources de la forêt et à leur utilisation;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu
(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne devienne membre de l'association forestière de Lanaudière pour l'année 2008 au montant de 75.\$
ADOPTÉE

Point 4)

08-02X-093 **Demande d'indemnisation pour la perte d'un véhicule – Inter F-2674 1988**

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2007 notre véhicule de marque Inter, modèle F2674, 1988 a subi des dommages importants;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule a été déclaré perte totale;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu
(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE la Municipalité procède à une demande d'indemnité et que le directeur général Claude Arcoragi, soit autorisé à signer la demande de transfert de propriété ainsi que la procuration.
ADOPTÉE

Point 5)

08-02X-094 **Factures de Mailhot Excavation, ajustement du contrat de déneigement**

CONSIDÉRANT QUE suite à des erreurs de rues oubliées dans la liste des rues des secteurs « A » et « B » pour la saison 2006-2007 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2006-2007 des factures sont réclamées par Excavation Mailhot & Fils;

CONSIDÉRANT QUE les réclamations se lisent comme suit :

Secteur A, année 2006 _____ Secteur A, année 2007

Rue Martine
Chemin 4 Saisons
Chemin des Lacs
Rue Ducharme

Rue Martine
Chemin 4 Saisons
Chemin des Lacs

Secteur B, année 2007

Rue des Plaines

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE la Municipalité autorise le paiement de la rétro pour les secteurs A et B oubliés au montant de 9 638.86 taxes incluses à même le poste budgétaire 1 02 330 00 433 de l'année 2007.

ADOPTÉE

Point 6)

08-02X-095 Nomination du Directeur du Service de prévention des incendies

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE ce point soit reportée à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

Point 7)

08-02X-096 Subvention aux organismes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE dans cette politique, il est spécifiquement mentionné qu'à fin d'être reconnu par le Service des loisirs et se prévaloir des ressources, tel que :

1. Accès à différentes salles, et ce de façon permanente et occasionnelle.
2. Accès à des espaces extérieurs.
3. Assistance financière.
4. Etc...

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sollicite la remise de certains documents, tel que :

1. l'état des revenus et des dépenses de la dernière année financière
2. les prévisions budgétaires pour l'année en cours
3. la liste des participants avec leurs coordonnées de l'année en cours
4. l'inventaire du matériel et des ressources humaines
5. la liste des membres du conseil d'administration ainsi que leurs coordonnées, incluant l'adresse de courriel
6. les activités de financement pour l'année en cours
7. la date de l'assemblée générale pour l'année en cours
8. le procès-verbal de la dernière assemblée générale
9. le calendrier des activités pour l'année en cours
10. une demande de subvention pour l'année en cours en indiquant clairement ce à quoi serviront les argents sollicités.
11. l'horaire prévu pour l'utilisation d'un local permanent durant l'année.

En conséquence,
Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu
(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne octroie une subvention monétaire ou en prêt de locaux et ce de façon permanente ou occasionnelle aux organismes reconnus et qui auront fourni les documents spécifiés ci-haut.
ADOPTÉE

(M. Mireault, maire cède la présidence à Céline Daigneault, pro-maire pour le prochain point)

Point 8)

08-02X-097 **Autorisation d'un emprunt temporaire pour le règlement 708-07 relatif aux travaux de drainage, d'empierrement et de pavage d'un tronçon de la rue Bocage dans le domaine Patenaude.**

CONSIDÉRANT QUE le directeur technique a autorisé le début des travaux suite à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et que des paiements aux fournisseurs sont nécessaires;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Stéphane Breault, district 2
Et résolu
(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE la Municipalité ratifie l'emprunt au montant de 51 751\$ équivalent à 90% du montant d'emprunt approuvé par le dit règlement.
ADOPTÉE

(M. Mireault, maire reprend la présidence de cette assemblée)

Point 9)

08-02X-098 **Modification de la résolution 08-01X-052 Mandat au Directeur des Services techniques pour procéder à des appels d'offres afin d'aller en soumission pour la préparation des plans et devis concernant l'amélioration de son système de captage d'eau du puits Hélène et de la distribution d'eau potable.**

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu
(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

Que la Municipalité mandate le directeur du service technique à préparer des appels d'offres afin d'aller en soumission pour la préparation des plans et devis concernant l'amélioration de son système de captage d'eau du puits Hélène et de la distribution d'eau potable.

QUE le directeur du service technique invita à soumissionner :
Le groupe Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés
Le groupe Séguin
Le groupe Dessau Inc.
Le Groupe Roche

ADOPTÉE

Point 10)

08-02X-099 **Salon Chalets et Maisons de Campagne**

CONSIDÉRANT QU'É la Municipalité est sollicité par Beauréal réserve naturelle, (9168 6824 Québec Inc.) à participer au Salon Chalets et Maisons de Campagne 2008.

CONSIDÉRANT QU'É la Municipalité considère que cette occasion est une opportunité pour la Municipalité de se faire connaître comme lieu d'intérêt de la région de Lanaudière

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

Que la Municipalité mandate M. Réal Beaudet de Beauréal réserve naturelle (9168 6824 Québec Inc.) à représenter la Municipalité de Sainte-Julienne aux conditions suivantes.;

1. Fournir un espace d'exposition au Salon d'exposition du 14 au 17 février 2008 inclusivement;
2. Fournir des ressources humaine qui représentera les intérêts de la Municipalité pendant la durée du Salon;
3. Fournir et installer une bannière avec l'inscription (Bienvenue à Sainte-Julienne) d'une dimension approximative de 30 pouces par 10 pieds de long;
4. Fournir et diffuser un montage photo promotionnel animé sur un écran géant de 6'x6';
5. Remettre à la Municipalité la bannière et le montage photo promotionnel dans les 10 jours qui suit la fin du Salon Chalets et Maisons de campagne 2008..

ADOPTÉE

Point 11)

08-02X-100 **Demande d'autorisation au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs – Construction de conduites d'aqueduc, de canalisation, d'égout domestique et de fondation de rue sur la rue Du Lac Lemenn, la route 125, la rue Drouin, la 4^e avenue, la 3^e avenue, la 2^e avenue, la 1^{ère} avenue, la rue Dufour et la rue De l'Étang, municipalité de Sainte-Julienne. (dossier LBHA : M7684-01).**

ATTENDU les travaux de construction de conduites d'aqueduc, de canalisation, d'égout domestique et de fondation de rue de la rue du Lac Lemenn, la route 125, la rue Drouin, la 4^e avenue, la 3^e avenue, la 2^e avenue, la 1^{ère} avenue, la rue Dufour et la rue de l'Étang, municipalité de Sainte-Julienne.

ATTENDU le dépôt du plan no M7684-01, dessins 1 à 9 de 9 inclusivement de la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc. », relativement aux travaux mentionnés ci-dessus.

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE

1. La firme « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. » soit mandatée pour soumettre une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la construction de conduites d'aqueduc, de canalisation, d'égout domestique et de fondation de rue sur la rue du Lac Lemenn, la route 125, la rue Drouin, la 4^e avenue, la 3^e avenue, la 2^e avenue, la 1^{ère} avenue, la rue Dufour et la rue de l'Étang, municipalité de Sainte-Julienne (dossier LBJA : M7684-01).
2. La municipalité atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal.
3. La municipalité s'engage, une fois les travaux parachevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

Point 12)

Période de questions

Point 13)

08-02X-101 Levée de l'assemblée extraordinaire du 18 février 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu :

(Mme Manon Desnoyers, district 3 est absente)

QUE l'assemblée extraordinaire du 18 février 2008 est levée à 8h50.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général

7282